



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Division de la Prospective
et des Moyens (DPM)**

Chartres le 25 septembre 2023

La Directrice académique,
des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

Bureau

Responsable de division

Affaire suivie par :

Michaël RIVIERE

Tél : 02 36 15 11 65

Mél : ce.dpm28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté rectoral du 03 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales autorisées à désigner des représentants au sein du comité social d'administration spécial du département d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté départemental du 17/01/2023, relatif à la composition du comité social d'administration spécial départemental d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté départemental du 27/01/2023, modifiant celui du 17/01/2023,

Vu les listes des membres désignés, par les organisations syndicales au titre de l'année scolaire 2023/2024,

ARRETE

ARTICLE 1 – La liste des membres titulaires au titre de la FSU et de la F.N.E.C.F.P. – F.O. figurant à l'article 4 de l'arrêté du 17/01/2023 est modifiée comme suit :

MEMBRES TITULAIRES

↳ **F.S.U.**

Monsieur Pierre LICOUT, professeur certifié, exerçant au collège Édouard Herriot de Lucé.

Madame Clémentine INGOLD, professeure des écoles, exerçant à l'école Maurice Carême de Chartres.

Monsieur Boris GOURSON, professeur certifié, exerçant au lycée Marceau de Chartres.

Madame Tania FOURMY, professeure des écoles, exerçant à l'école maternelle Berthelot de Dreux.

Madame Magali MURET, professeur d'EPS, exerçant au collège Val de Voise de Gallardon.

Madame Dorine KONCZYLO, professeure des écoles, exerçant à l'école Gérard Philippe de Vernouillet.

↳ **F.N.E.C.F.P. – F.O.**

Madame Cécile GLEHEN, professeure des écoles, exerçant à l'école Marcelin Berthelot de Dreux.

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Evelyne MÈGE